

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 6 juin 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSENET.

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**30 mai 2024**

et qu'elle a été faite le

**30 mai 2024**

**Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervey : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI Pagney : Mme Agnès PASDELOUP**

**Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Montepain : M. Luc BEJEAN Mutigney : M. Eric DRUOT Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS**

**Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET**

**Procurations de vote :**

**Mandants : M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)**

**Mandataires : Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 35**

**Absents suppléés : 2**

**Absents excusés : 11**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2024\_06\_081**

**Objet :**

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet

## **CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT la nouvelle organisation des services de la Communauté de Communes Jura Nord à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 ;

CONSIDERANT le nouvel organigramme ;

CONSIDERANT que pour les besoins du Pôle « Ressources », et plus particulièrement renforcer l'équipe du service « Ressources Humaines », il est nécessaire de recruter une personne sur les fonctions de Gestionnaire RH Prévention et Sécurité au travail ; il convient de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 21 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 juin 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Modifie le tableau des effectifs ;**
- **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi est disponible et inscrit au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0